

la motion proposée est très utile du fait qu'on y reconnaît les services essentiels des pompiers dans les petites localités.

La seule proposition que j'aurais à faire au sujet de cette motion particulière est la suivante: il faudrait peut-être envisager d'étendre la mesure à beaucoup d'autres groupes qui assurent, au sein des collectivités, maints services de secours. Les pompiers volontaires offrent le meilleur exemple de dévouement au service de la population. Il y a des gens sur la côte ouest qui se sont rendus utiles de bien des façons, entre autres comme sauveteurs de la garde côtière, sans toucher la moindre rémunération. Certains ont également fourni beaucoup de biens personnels. J'aimerais citer quelques exemples de personnes de la côte ouest qui ont fourni du matériel et engagé des frais pour rendre des services comparables à ceux qu'assurent les pompiers volontaires.

● (1720)

Un sauveteur de l'île Penner a fourni pendant des années du matériel d'une valeur d'environ \$80,000. Ce matériel comprend un bateau et de l'attirail de sauvetage spécial qu'on a utilisés dans plus de trois cents accidents maritimes. Il n'a pas reçu le moindre centime d'indemnisation. Les frais d'exploitation lui sont remboursés mais il a engagé des dépenses considérables pour acheter du matériel de sauvetage spécial.

Je pourrais aussi mentionner un sauveteur de River Campbell qui travaille également en étroite collaboration avec le service des pompiers volontaires. Il a dépensé une somme de l'ordre de \$12,000 pour fournir des appareils de radio de haute et de très haute fréquence. Il prend l'écoute des appels de détresse et y répond. Il a fait don d'un bateau de \$10,000 au service de sauvetage. On a mentionné à la Chambre il n'y a pas très longtemps que cet homme avait participé au sauvetage dans un accident où un bateau seigneur avait chaviré dans l'une des voies d'eau la plus dangereuse de l'Ouest canadien, le détroit de Seymour. Deux membres des Forces armées s'étaient introduits à l'intérieur du bateau pour porter secours aux naufragés. On a remis des médailles à ces plongeurs pour les récompenser de leur courage, mais le citoyen que j'ai mentionné a dû remplacer à ses frais son costume de plongée déchiré et son équipement de plongée autonome abimé.

Je crois que la motion proposée soulève une question de justice, monsieur l'Orateur. Je voudrais féliciter le député de l'avoir présentée et je demande au gouvernement de la prendre en considération. Il y aurait lieu de rendre justice à ceux qui veulent bien assurer de pareils services à leurs frais. J'aimerais apporter mon appui à cette motion, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire que je suis aussi en faveur de cette motion. C'est une initiative qui a été appuyée par tout le monde depuis longtemps. J'aimerais juste signaler à la Chambre que de notre côté il y a aussi de nombreux députés qui sont en faveur de cette motion. Je remercie et félicite ceux qui ont présenté cette motion, et j'espère qu'elle pourra être déferée maintenant au comité.

[Traduction]

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir à propos de cette motion, mais les autres députés, plus particulièrement le proposeur de la motion, se sont montrés d'une telle éloquence que je ne peux m'empêcher de partager les sentiments qu'ils ont exprimés

dans leurs discours et d'apporter tout mon appui comme simple député à cette motion.

Ma circonscription de Hillsborough comprend en gros la région métropolitaine urbaine de Charlottetown, dans l'Île du Prince-Édouard. Elle comprend plusieurs localités en plus de Charlottetown: Sherwood, Parkdale, East Royalty et West Royalty. Même si ce sont de petites localités, on y trouve des services d'incendie très efficaces, bien structurés et bien équipés en matériel du dernier cri. Mais ce qui a encore plus d'importance que le perfectionnement technique, le matériel et les budgets de ces services, c'est l'ingéniosité, le dévouement et le civisme des pompiers eux-mêmes.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais complimenter les députés qui ont commenté la motion jusqu'ici. Si vous le permettez, je féliciterai surtout l'auteur de la motion, le député d'Abitibi (M. Caouette), de même que le député de Roberval (M. Gauthier), qui l'a appuyé. Leurs discours font non seulement honneur à ces députés et à leurs circonscriptions, mais aux pompiers de tout le pays. Ils traduisent, en outre, une reconnaissance du rôle spécial que jouent les pompiers dans notre société et de l'importance du bénévolat au Canada et ailleurs.

Il est vrai qu'un nombre croissant de Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fasse presque tout pour eux. Lorsque le gouvernement répond à cette attente et empiète petit à petit sur le secteur privé, le bénévolat est menacé. Voilà sans doute ce qui a motivé en partie la décision du gouvernement de créer un organisme spécial pour étudier le rôle et les possibilités des différents genres d'organisations bénévoles.

Le bénévolat ne revêt nulle part une importance aussi grande que dans le domaine de la lutte contre les incendies, monsieur l'Orateur. J'ai expliqué que la circonscription de Hillsborough comprend essentiellement la ville de Charlottetown et les localités de Sherwood, Parkdale, East Royalty et West Royalty. Je voudrais citer quelques faits qui concernent les services de lutte contre les incendies dans ma circonscription mais qui valent également, j'en suis persuadé, pour d'autres localités du pays.

La circonscription de Hillsborough compte trois services de lutte contre les incendies, ceux de Charlottetown, Sherwood et Parkdale. Le service de Sherwood se compose de 57 pompiers, soit 52 bénévoles et cinq à plein temps. Il dépend donc fortement de la contribution et du dévouement des bénévoles. Les pompiers bénévoles perçoivent \$2,300 par an. Ce montant ne constitue pas une rémunération. Il couvre une certaine partie mais non la totalité des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions. Le service de lutte contre les incendies de Charlottetown répond à environ 350 appels par an, et tous les pompiers sont tenus de se présenter à la caserne à chaque appel.

Certains des pompiers bénévoles subissent une perte salariale lorsqu'ils s'absentent de leur travail pour lutter contre des incendies. C'est un facteur très important à considérer, monsieur l'Orateur. Cela revient à dire qu'ils paient pour avoir le droit de remplir leur rôle de pompier. Le commandant des pompiers de Charlottetown m'a fait savoir que lui et ses collègues de tout le pays estiment que la motion que nous débattons ce soir touche un problème essentiel et qu'il en appuie sans restriction le contenu.

J'ai fait allusion à la ville de Charlottetown où j'habite, qui fait partie de la circonscription de Hillsborough. Il y a une